VENTE PUBLIQUE,

Par le soussigné, Encanteur dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est par le présent averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur l'habitation dernière résidence de feu Auguste Bélair Fontenot, à Mountville, en cette Paroisse,

Le Mercredi 14 Décembre 1853,

les propriétés ci-dessous décrites, dépendant de la succession dudit feu Auguste Bélair Fontenot et Edvise Balquié, son épouse, tous deux décédés, de la susdite Paroisse, à savoir:

UN CERTAIN

MORCEAU DE TERRE

établi en habitation, cette Paroisse, situé sur le Bayou Bœuf, en cette Paroisse, mesurant quatre cent quarante acres (plus ou moins) de superficie, borné au Nord par la terre de Green Hudspeth, au Sud par la terre de —— Webb, à l'Est par ledit Bayou Bœuf, et à l'Ouest par un Lac ou cyprière, ensemble avec toutes les

Batisses

ET AMELIORATIONS

qui y sont situées.

UN AUTRE

MORCEAU DE TERRE,

situé à la Prairie Mamouth, en cette dite Paroisse, mesurant douze arpents de face sur quarante de profondeur, (bornes inconnues) ensemble avec toutes les

BATISSES

et Améliorations

qui se trouvent dessus.

UN AUTRE

Morceau de Terre,

situé à Mountville, en cette même Paroisse, mesurant vingt arpents (plus ou moins) de superficie, borné au Nord par le Bayou Crocodile, au Sud par —— Webb, à l'Est par les Lots de Mountville, et à l'Ouest par la terre de la succession de feu George King, ensemble avec toutes les

BATISSES

ET AMELIORATIONS

qui y sont situés et qui en dépendent, étant la dernière résidence desdits défunts.

DEUX LOTS DE VILLE,

situés à Mountville.

29

ESCLAVES,

des deux sexes et d'âges divers;

UN LOT

DE

BÊTES A CORNES DOUCES,

Un autre lot d'environ 15 têtes de bêtes à cornes douces; environ 18 têtes de bêtes à cornes douces; 6 paires de bœufs de tire; huit mulets de travail; environ sept chevaux de travail, américains et créoles; une voiture à 4 roues; une calèche; deux charrettes à bœufs; deux charrettes à cheval; quinze charrues; un lot d'outils de forgeron; deux lots de cochons; la récolte de coton; environ 400 barils de maïs; un coffre-fort, instruments aratoires, meubles de maison, ustensils de cuisine, et une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

TERMES ET CONDITIONS.—La moié du prix d'achat payable dans tout le mois d'Avril mil huit cent cinquante-cinq, et l'autre moitié payable en tout Avril de l'année suivante, 1856.—Les acquéreurs fournissant bonne et suffisante caution solidaire à la satisfaction de l'Administrateur, et toutes sommes qui ne seront pas payées à échéance, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à compter de l'échéance. Et en outre, les terres et les esclaves demeurant spécialement hypothéqués par privilège jusqu'au paiement réel et effectif tant du principal que des intérêts qui auront pu s'accroitre.

AUG. DEJEAN *Encanteur.*

Opelousas 12 Novembre 1853.

NEGRE EN PRISON:

IL a été conduit à la geôle de la Paroisse St. Landry, le 10 Novembre courant, un Nègre se disant appeler Ralph, ou Raphaël, et appartenir à Mr. Thomas Compton, demeurant à environ cinq milles Nord de Pattersonville.

Ce Nègre est griffe de couleur; cinq pieds neuf pouces de hauteur, forme fluette, et ne parle qu'Anglais. Il avait en sa possession à son arrestation, un cheval créole sellé et bridé.

Le propriétaire du dit esclave est requis de venir le réclamer, prouver sa propriété, payer les frais et l'emmener, autrement il en sera disposé selon la loi.

CHS. THOMPSON, *Geolier.*

Opelousas, le 19 Novembre, 1853.

GUSTAVE BERNARD,

Charpentier, Menuisier & Calfat.

ANNONCE respectueusement aux habitans de St. Landry, qu'il est maintenant prêt à entreprendre tous ouvrages de Menuisier, Charpentier et Calfétage d'embarcations et de Bacs à sucre, à des prix très modérés. Il sollicite le patronage public.

Son atelier est aux Opelousas.

Opelousas, 5 Novembre 1853.—3m.

ACADEMIE DES OPELOUSAS.

LE soussigné donne avis au public qu'il a ouvert de nouveau son école, qui continuera à l'être, sans interruption, jusqu'aux prochaines vacances d'été.

THS. RAND Jr.

Opelousas, 29 Octobre 1853.

VENTES JUDICIAIRES.

QUINCAILLERIE.

W. L. ARMSTRONG, No. 59, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti, à côté de Mr. C. Blanchin, (ci-devant des Opelousas,) Importeur de toute sorte de *Quincaillerie, Coutellerie, Peinture, Huiles, Vitres, Mastic, Meules, Cordage, Goudron, Brai, Pitre et Goudronné &c., Outils de Charpentiers et Tonneliers, &c. &c.*

Il vend du *Camphine, Gaz portatif &c.*

Nelle.-Orléans, 5 Novembre 1853.—9f.

VENTE PUBLIQUE,

Par le soussigné, Encanteur Public, dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est informé qu'il sera vendu, en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, par le soussigné, encanteur public, à la résidence de Edmond Johnson, au Cataro, en cette Paroisse, le

Mardi, 6 Décembre prochain, 1853,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de feu Henri A. Johnson, dernièrement de la Paroisse St. Landry, à savoir:

Un Negre,

nommé Joe, agé d'environ 18 ans.

Quatre chevaux de travail, un Buggy, Meubles meublans, un Fusil, Ustensils de cuisine, &c.

Conditions :—Payable à un et deux ans de crédit, à partir du jour de la vente. Les acquéreurs fournissant leurs billets avec sécurités solidaires, à la satisfaction de l'administrateur, et toutes sommes qui ne seront pas ponctuellement payées à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de leurs échéances jusqu'au payement. Et de plus, l'esclave restant spécialement hypothéqué à la dite succession, jusqu'au payement final du capital et des intérêts qui peuvent s'accroître.

A. DEJEAN, *Encanteur.*

Opelousas, 5 Novembre 1853.

M. A. PEPIN, Avocat.

EXERCERA sa profession dans les différentes Cours du 15me District Judiciaire. Son bureau est à Washington, Le.

Washington, 1er Octobre 1853.—6m.

E. Gérard. F. J. Da Silva.

E. GERARD & CO.

Marchands Commissionnaires.

No. 46, RUE CARONDELET.

NOUVELLE-ORLEANS.

11 Déc. 1852.

Theodose Chachere,

Encanteur Public pour St. Landry.

Opelousas 23 Juillet 1853. 1a.

AVIS.

LES soussignés annoncent respectueusement au public de la Paroisse St. Landry, qu'ils ont acheté le *stock* de Marchandises de James C. Anderson, et qu'ils ont formé une société sous la raison de LASTRAPES & FONTENOT. Ils continueront les affaires au même magasin, où ils seront heureux de servir leurs amis et le public en général, auxquels ils vendront leurs marchandises à aussi bon marché, pour du comptant, que l'on peut les avoir à ce marché, ou à des pratiques ponctuelles, payables le premier mars prochain.

THEO. LASTRAPES.

J. B. A. FONTENOT.

Opelousas, 6 Août 1853.

A vendre.

UNE BAROUCHE de seconde main, en excellent état de service.

S'adresser au bureau du *Courrier.*

Jury de Police, Paroisse St. Landry. } *Séance du 7 Octobre* 1853.

RESOLUTION.

ATTENDU que le Jury de Police de la Paroisse St. Landry ayant appris la mort de Franklin B. Reeves, dernièrement Collecteur des Taxes de la dite Paroisse, pour l'année 1852, et des Licences et Taxes de Rail-Road, levées sur la Paroisse, pour l'année 1853.

En conséquence qu'il soit Résolu, Que le Jury de Police de la Paroisse St. Landry reconnait, par le présent, les obligations des représentants légaux de la succession du dit Franklin B. Reeves, et de Thomas C. Anderson, Thomas M. Anderson et James Morgan, ses cautions, comme Collecteur, pour collecter et verser le montant des dites taxes, sous les mêmes termes et stipulations de leurs divers bonds, et ils sont par le présent autorisés et revêtus du pouvoir de collecter et de recevoir les dites taxes, dues à la Paroisse St. Landry, pour l'année 1852, les licences dues à la dite Paroisse, pour l'année 1853, ainsi que les taxes du Rail-Road de la Nouvelle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, dues par personnes taxables, ou les propriétés de la dite Paroisse St. Landry, et pour le paiement desquelles la dite Paroisse et à la Compagnie du Rail-Roads sont engagés, comme ses représentans d'une part, et comme ses sécurités sur ses bonds d'une autre part, et à cet effet, ils peuvent par eux-mêmes, ou par leurs agents, dûment autorisés, procéder à la collection et au versement des dites taxes et licences, de même manière que le Collecteur des Taxes de Paroisse, des Licences et Taxes de Rail-Road est maintenant autorisé à le faire, sous la responsabilité de leurs bonds, comme il a été dit.

Sur motion Résolu Unanimement que la dite résolution est adopté.

Je, Guy H. Bell, greffier du Jury de Police de la Paroisse St. Landry certifie que la présente résolution est la copie fidèle et exacte de l'original, enrégistré au Livre E, page 86, du journal des séances du dit Jury.

Pour copie conforme GUY H. BELL, *Greffier.*

Opelousas, 22 Octobre 1853.

VENTE PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane,

PAROISSE ST. LANDRY.—No. 5896.

Omer Gaillard & al.

vs.

Juste Bertinot & al.

EN vertu d'un writ de fa. lancé dans l'affaire ci-dessus par la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour du comptant, devant la Maison de Cour de cette Paroisse, aux Opelousas, le Samedi 3 Décembre prochain, 1853, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres et prétentions d'Alexandre Stelly à la propriété suivante, saisie pour satisfaire ledit writ, savoir:

Une certaine griffe nommée Azélie, agée d'environ 17 ans, propriété d'Alexandre Stelly.

HARRISON ROGERS, Shff.

Bureau du Shérif St. Landry, 29 Oct. 1853.

AVIS DIVERS.

Quartier General de Medicamens Frais, &c.

TONIC DE COWART pour la Fièvre, le remède permanent pour toutes sortes de fièvres!!—Aussi, Tonic Astringent de Cowart, pour la Diarrhée, le Choléra, le Choléra Morbus, ainsi que tous les différens degrés de ce qui s'appèle le "Mal de Rivière."—Ces médecines sont purement végétales; il n'y a aucun danger d'en faire usage, et pour les maladies pour lesquelles elles sont recommandées, sont supérieures à toutes autres déjà offertes au public. De nombreux certificats de leurs efficacités peuvent être donnés, mais un essai des médecines elles-mêmes sera la meilleure preuve de leurs bonnes qualités. A vendre par JOHN POSEY, Droguiste et Apothicaire, à son Dépôt de Médecines, à l'encoignure des rues Main et Landry, aux Opelousas.

Opelousas, 30 Juillet 1853.—6m.

J. V. Gourdain. Charles Kerr

Gourdain & Kerr,

Marchands Commissionnaires,

No. 25, RUE CONTI,

Nlle. Orléans.

14 Juin 1853.—1a.

DARAN, LABJCHE & Co.

Marchands de Liqueurs, Sirops,

VINS ET BRANDYS FRANÇAIS, &c.

Et Marchands commissionnaires,

No. 45 RUE DE LA VIEILLE LEVEE

Entre Conti et Bienville.

NELLE.-ORLEANS.

12 fév. 1853.

HOTEL DE L'UNION,

Aux Opelousas.

LE soussigné ayant acheté l'Hôtel appartenant anciennement à F. Martel, et plus récemment à Jas. O. McLeland, aux Opelousas, informe respectueusement le public qu'il est maintenant préparé à recevoir les pensionnaires et les voyageurs qui encourageront cet établissement.

Il a aussi ouvert un Magasin de Groceries pour Familles, où l'on trouvera constamment toutes sortes de provisions, vins, liqueurs, &c, à très bon marché pour du comptant.

Il saisit cette occasion pour annoncer au public qu'il vient de s'assurer d'une manière permanente d'un excellent cuisinier français.

CHRISTOPHER STEEL.

Opelousas, 19 Mars 1852.—9m.

Paquebot Regulier

Entre la N-Orléans et les Opelousas.

Le bon et solide steamer

OPELOUSAS,

Capit. O. HINCKLEY,

PARTIRA de Washington pour la Nlle-Orléans tous les Dimanches à 10 heures du matin, et de retour, quittera la Nelle.-Orléans tous les Jeudis à midi, et arrivera à Washington tous les Vendredis à 5 heures de Après-midi. Ce bateau est bon marcheur, sûr et comfortable, bâti expressément pour cette navigation, et possède un bon et solide bateau, le *Trader*, pour servir comme allège pendant les eaux basses. Le *Trader* a été acheté pour faire ce service, il tire peu d'eau et sera prêt à transporter le frêt et les passagers au débarquement, et par ce moyen mettre l'*Opelousas* à même de faire des voyages réguliers. Toute l'attention des officiers sera portée pour satisfaire le public. Pour plus amples informations, s'adresser à bord.

☞Une attention toute particulière sera accordée au débarquement des passagers et du frêt pour l'Atchafalaya et les ports intermédiaires.

Washington, Le., 8 Octobre 1853.

S. D. ALLIS,

Encanteur Public pour la Paroisse St. Landry,

FERA toutes sortes de ventes dans les limites de la Paroisse. Tous ordres doivent être laissés à sa Pharmacie, à Washington, ou envoyés à son adresse, par le courrier, et seront promptement exécutés,

Washington, 8 Octobre 1853.—6m.

A Vendre,

UN morceau de terre mesurant environ 20 arpents, entouré d'une barrière en cypre, et avantageusement situé près de la ville des Opelousas.

☞Pour les conditions, s'adresser au bureau du *Courrier des Opelousas.*

20 Août 1853.

GEORGE W. MARSH,

Sellier et Carossier.

ANNONCE respectueusement aux habitans de St Landry, qu'il vient d'ouvrir, à l'encoignure des rues du Maine et Mountville, dans la ville de Washington, une belle et élégante boutique de SELLERIE et de CAROSSERIE, où il aura constamment en mains tous articles concernant son métier. Tous ordres seront promptement remplis.

Ses prix sont modérés, pour du comptant, ou à des pratiques ponctuelles, à un court crédit.

Ceux qui désirent acheter, feront bien de venir le voir et examiner pour eux-mêmes.

Washington, Le., 30 Juillet 1853.—1a

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Henri Valansant sont priés de les présenter au soussigné, sur son habitation, et tous ceux qui doivent à la dite succession sont aussi priés de venir régler avec le soussigné le plus vite possible s'ils veulent s'éviter des frais.

LOUIS CHAUDET,

Administrateur.

Opelousas, 5 Novembre 1853.

AVIS.

LA Société qui existait dernièrement sous la raison de A. J. Thompson & Co., a été dissoute d'un consentement mutuel, le 1er. Novembre 1853. Le nom de la Société ne sera employé que pour la liquidation.

A. J. THOMPSON.

C. H. BEAUCHAMP.

Les soussignés ont formé une société à partir du 1er. Novembre 1853, et continueront les affaires, comme auparavant, sous le nom de THOMPSON & LEE.

A. J. THOMPSON.

JAMES A. LEE.

DROGUES ET MEDECINES!

NOUS appelons respectueusement l'attention de nos amis et du public à notre assortiment de *Drogues, Médecines, Articles de Chimie, Peintures, Huiles, Verreries, Vernis, Brosseries, Teintureries, &c.*, de choix, que nous aurons toujours en mains à notre Pharmacie. Les prescriptions seront remplies à toutes heures.

Opelousas, 5 Novembre 1853.—3m

AVIS DIVERS.

Belle Habitation Sucriere a Vendre.

Une Habitation située dans la Paroisse St. Landry, contenant 900 arpens de superficie, ayant une façade sur le Bayou Tèche de 12 arpens, sur une profondeur de 75 arpens; la moitié de cette habitation est boisée et la balance est de riche prairie sur le bord du Tèche.

Les améliorations consistent en une maison de résidence agréable, cabanes à nègres, et tous autres édifices nécessaires. Une excellente sucrerie avec moulin (mû par les chevaux,) ainsi que 250 acres de terre entourés et en cultivation. Environ 140 arpens plantés en canne, qui, d'après le présent aspect, doivent donner 200 boucauts de sucre.

Cette habitation est située à environ sept milles des Opelousas et à environ la même distance du Bayou Courtableau, magnifique courant d'eau navigable. Les lots s'étendent à près d'un mille de la ligne du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Les conditions seront connues en s'adressant aux Editeurs de cette feuille, aux Opelousas, ou au Juge Overton, à la Nouvelle-Orléans.

On vendra avec ou sans la récolte.

Opelousas, 20 Août 1853.—6m.

MUIR, SMITH & DECOUX,

Marchands Commissionnaires et Expediteurs,

EN GROCERIES.

No. 25 Rue de la Commune.

NELLE. ORLEANS.

4 Juin 1853.—1a.

Recompense pour un Violon.

LA maison du soussigné a été défoncé par des voleurs, dans le courant de la semaine dernière, et plusieurs objets de ménage, un pistolet et un Violon on été enlevés. Le soussigné offre une récompense honnête à la personne qui lui rapportera seulement son *Violon*, qui porte son nom en dedans de l'instrument.

SIMON RICHARD.

Opelousas, 29 Octobre 1853.—1m.

MARCHANDISES D'HIVER.

LE soussigné annonce respectueusement aux habitants de St. Landry, qu'il vient de recevoir du Nord et de la Nouvelle-Orléans, un assortiment complet de

BELLES MARCHANDISES D'HIER,

telles que—Couvertures de Laine de Grenier, Mérinos, Alpacas, &c. Ainsi que 1,500 paires de chaussures pour familles et pour nègres, qu'il offre à vendre à aussi bon marché qu'à la Nouvelle-Orléans.

JEAN REMI VIOU.

Washington, (Le.) 29 Octobre 1853.—1an.

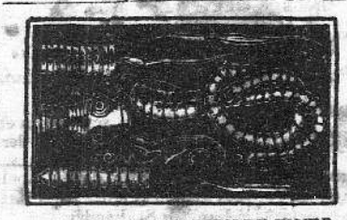

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER,

Garanti purement vegetal.

REMEDE PROMPT ET SUR CONTRE LES VERS.

C'EST un fait incontestable, établi par l'expérience et le témoignage des médecins les plus éminens, que les trois quarts des maladies qui enlèvent les enfans par milliers sont causées par les vers. Les préparations les plus variées sont administrées contre les vers, mais la plupart sans effet. Aujourd'hui la découverte n'est plus à faire, le remède infaillible est trouvé. C'est le

Vermifuge Canadien de Winer.

On peut le donner sans danger aux enfans de tout âge. On reconnait aux symptômes suivans la présence des vers dans les intestins: teint pâle, légèrement plombé, rougeurs subites, yeux lourds et languissans, haleine fétide, lèvre supérieure enflée, démangeaison aux narines; sommeil interrompu et sursaut; les dents grincent; l'appétit n'est pas régulier, quelquefois vorace, quelquefois même dépravé.

On pourrait offrir des milliers de certificats en faveur de ce remède; nous nous bornons aux suivans, qui en démontrent la supériorité:

TEMOIGNAGE DES MEDECINS.

Nous soussignés, ayant fréquemment administré un médicament préparé par John Winer, le cette ville, désigné sous le nom de VERMIFUGE CANADIEN, et bien convaincus de son efficacité, le recommandons en toute confiance comme un remède infaillible pour l'expulsion des vers logés dans le canal intestinal. G. O'REILLY.

Licencié du C. R, des chirurgiens, en Irlande, &c.

G. W. DICKINSON.

Membre du C. R, des chirurgiens, à Londres, &c.

Lettre du Rév. J. Flanagan, de Binbrook, C. W.

Monsieur J. Winer, j'ai fait l'essai de votre Vermifuge Canadien avec le plus grand succès. Dans ma propre famille, partout où je l'ai administré, il guérison en a suivi de près l'emploi. On le préfère ici à tout autre remède, parce que les effets en sont certains et que les enfans le prennent sans répugnance. JOHN FLANAGAN.

☞Les médecins emploient le Vermifuge de Winer, parce qu'ils ont reconnu que c'était une préparation purement végétale et qu'ils pouvaient employer en toute confiance, sans danger et sûreté de son effet.

☞Des agens du Vermifuge ont reçu plus de mille certificats de planteurs, négocians et médecins de la Louisiane, établissant les propriétés utiles de ce remède.

☞Garanti dans tous les cas.

Le Vermifuge est préparé par John Winer chimiste à Hamilton, Canada, et par John Wiser & Co., No 83, Maiden Lane, à New-York, ses propriétaires aux Etats-Unis.

A vendre en gros et en détail, aux prix manufacture, par J. WRIGHT & Co.

151, rue de Chartres.

A vendre aux Opelousas, par A. J. Thompson & Cie., et John Posey,—à Washington, par S. D. Allis. 18 Juin 1853—1an.

JOEL H. SANDOZ, NOTAIRE PUBLIC.

Bureau à la Maison de Cour, Opelousas On le trouvera également à ce Bureau.

George Raine,

CRIEUR PUBLIC

Pour Lafayette et St. Landry.

Bureau à Vermillionville, Lafayette.

8 Septembre 1853.—1a.

AVIS D'EDUCATION.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

De Jeunes Demoiselles.

DIRIGÉ PAR MELLE. BERCIER.

CETTE Institution située dans un des quartiers les plus retirés et les plus agréables de la ville des Opelousas, offre tous les avantages que l'on peut désirer pour une maison d'éducation.

Le cours d'instruction comprend l'Anglais, le Français, la Lecture, l'Ecriture, l'Histoire, la Géographie, la Mythologie, l'Arithmétique et tous les ouvrages à l'aiguille. L'étude de la langue Anglaise est l'objet d'un soin tout particulier, elle est professée par Mme. CHASE, favorablement connue du public de cette paroisse.

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie et enseignée avec soin. Melle. Bercier ne néglige aucun soin, aucune surveillance pour obtenir le bien-être des jeunes personnes sous sa direction, et pour mériter la confiance de leurs parents.

Les prix sont fixés par trimestre:

Instruction,	$ 10
Pension,	25
Musique,	18

Chaque pensionnaire doit apporter, un traversin une moustiquaire, quatre draps, six serviettes, un couvert et un couteau de table.

Opelousas, 12 Mars 1853:—9m.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

de jeunes demoiselles,

Dirigé par Mme. Renaud, (née Traber,)

Aux Opelousas.

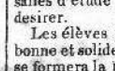

Cet établissement, à proximité de la ville, (ancienne demeure de M. Labiche,)

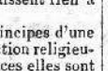

offre un local vaste et salubre; les dortoirs, classes, salles d'étude et de récréations, ne laissent rien à desirer.

Les élèves y reçoivent tous les principes d'une bonne et solide éducation, dont l'instruction religieuse formera la base. Et les jours d'offices elles sont accompagnées à leur église respective.

L'enseignement embrassera un cours progressif de lecture, d'écriture, l'étude de la langue française, et surtout celle de la langue anglaise, la géographie, l'usage des globes, l'arithmétique, l'histoire sacrée, ancienne et moderne, et tous les ouvrages à l'aiguille. Tous les cours en français sont enseignés par Mme. Renaud, Directrice de l'établissement; la langue anglaise, à laquelle est apporté un soin tout particulier, est professée par une maîtresse spéciale et graduée.

De plus, une sous-maîtresse parlant le français et l'anglais, est expressément chargée de la surveillance continuelle qu'exigent de jeunes élèves. Dans leurs récréations, leurs dortoirs, à l'étude, et dans toutes leurs occupations, elles ne sont jamais seules.

Tout ce qui concerne le service personnel des pensionnaires est confié à une domestique blanche.

Chaque pensionnaire doit avoir un matelas et traversin, une courte-pointe rouge, une moustiquaire, un couvert, un couteau de table et un gobelet.

Uniforme: Un Chapeau paille garni en blanc.

Pour l'hiver: Une robe mérinos gris garnie de velours noir.

Pour l'été: Une robe rose, une robe blanche.

Le linge et les autres vêtemens restent au choix des parens.

Les prix sont fixés par trimestre ainsi qu'il suit:

Instruction, 1ère classe,	$12 00
do 2me. do	10 00
Musique,	18 00
Pension,	25 00

☞La rentrée des classes aura lieu le 10 Novembre.

Opelousas 12 Mars 1853. 1a.

ACADEMIE DES OPELOUSAS,

Sous la direction du Révérend M. Thomas Rand, Principal.

MR. RAND a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il rouvrira son école, mardi, 4 Janvier prochain, et que les études continueront sans interruption jusqu'au 1er. Juillet suivant.

Le concours de plusieurs professeurs spéciaux qui M. Rand s'est assuré par des engagements lui permet d'enseigner dans son école, outre les cours complets en littérature, mathématiques et les sciences naturelles qu'on y poursuit, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, le Latin et le Grec, ainsi que la musique vocale et la musique instrumentale.

Les personnes qui désireraient avoir de plus amples renseignements sur ladite Académie, sont invitées à se rendre sur les lieux. Elles pourront ainsi juger par elles-mêmes, et du plan d'études et des progrès des élèves.

On peut aussi se procurer le Prospectus de l'établissement, contenant le détail des différentes branches d'enseignement et le prix de pension, au bureau du *Courrier des Opelousas*, à l'Académie, et chez Messrs. T. C. Anderson & Co., négociants à Washington.

Opelousas 25 Décembre 1852.

Pour les Attakapas et les Opelousas

MALLE DES ETATS-UNIS

de la Nlle.-Orleans a Franklin

En 18 heures!

LA nouvelle route de la Malle des Etats-Unis, à partir de Donaldsonville et terminant à Washington, dans la Paroisse St. Landry, est maintenant complète, et parcourue de Donaldsonville au Lac Verret (22 milles) par d'excellentes voitures couvertes, et par un bateau-à-vapeur à partir du Lac Verret, passant par la Baie Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerett et la Nouvelle-Ibérie, (9 milles au-dessous de St. Martinville,) distance de 90 milles, et là reprenant la ligne de voitures, passant par St. Martinville, Pont Breau, Vermillon, Grand Côteau, Opelousas, à Washington, distance de 54 milles.

Les passagers de la Nouvelle-Orléans partiront à bord des bateaux de la Malle des hauts, à 5 heures P. M. les Lundis, Mercredis et Vendredis, et arriveront à Donaldsonville les Mardis, Jeudis et Samedis, à temps pour prendre les voitures de 6 heures après-midi.

Pour l'agrément, la vitesse et la sûreté, les passagers trouveront que cette route est supérieure à toutes les autres, attendu que le frêt n'est pas reçu, et que les délais sont ainsi évités.

VINSON & RATIER, Propriétaires.

14 Mai 1853.—23

Hotel de l'Aigle,

OPELOUSAS, (Louisiane.)

LE soussigné ayant fait de grandes améliorations à cet Hôtel si bien connu, est maintenant prêt à recevoir tous les pensionnaires et les voyageurs qui voudront bien encourager sa maison.

Il saisit cette occasion pour annoncer au public qu'il vient de s'assurer d'une manière permanente d'un excellent cuisinier français.

☞Il aura constamment au service du public, chevaux, voitures, &c. à louer.

JESSE HAYES.

Opelousas 3 Septembre 1853.

OUVRAGES TYPOGRAPHIQUES exécutés avec promptitude et netteté au Bureau du Courrier des Opelousas.

PROFESSIONS ET METIERS.

BOIS DE CHARPENTE.

10,000 pieds de bois de charpente déposé sur l'habitation de M. Lastie Nézat, près des Opelousas, à vendre par le soussigné. S'adresser à M. Nézat ou à

CHARLES CLOSE.

Courtableau, St. Landry, 9 Juillet 1853.

B. A. MARTEL, Avocat,

OFFRE respectueusement les services de sa profession à ses amis et au public des 14me et 15me Districts Judiciaire.

Son bureau est aux Opelousas.

Opelousas, 25 Déc. 1852.—1a.

T. E. GARDINER, Avocat,

ETANT établi permanemment au Grand Coteau (St. Landry) exercera sa profession dans les Cours des 14me. et 15me. Districts Judiciaires.

Grand Coteau (Le.) 25 Déc. 1852.—1a,

Henry L. Garland. Louis Lastrapes

GARLAND & LASTRAPES, AVOCATS,

EXERCERONT leur profession dans les différentes Cours du 15me. Distrie Judiciaire. Leur bureau est aux Opelousas.

23 Février 1853.—1a.

ARPENTAGE.

JOHN McDONALD exécutera avec exactitude tous travaux d'arpentage qui lui seront confiés. S'adresser chez Chas. N. Ealer, Main street, Opelousas,

Opelousas 8 Mai 1853. 1an.

JULIEN GONOR,

Constable et Collecteur.

SE chargera avec soin et exactitude de toutes les affaires qui pourraient lui être confiées en ces qualités, pour être réglées soit à l'amiable soit par voies judiciaires.

Opelousas, 21 Mai 1853.

Hilaire Desessarts,

Crieur Public et Collecteur,

POUR ST. LANDRY.

Bureau aux Opelousas. [28 fév. 1a

AVIS.

LE soussigné venant de recevoir sa commission d'Encanteur Public, pour cette Paroisse, offre ses services au public et à ses amis.

Il profite de cette occasion pour offrir aux administrateurs de succession, qui l'emploieront comme Encanteur, de faire pour eux, et sans charges additionnelles, tous les tableaux nécessaires à leur reddition de compte.

ROBERT BENGUEREL.

Opélousas, 7 Février 1853.—1a.

ATELIER DE VOITURES.

Jos. Gibbs & Saml. P. Clark,

AYANT formé une association pour la continuation de l'atelier de M. Gibbs, pour la manufacture de voitures et d'ouvrages fins de forgeron dans toutes leurs branches, offrent respectueusement leurs services aux habitans de cette Paroisse et celles avoisinantes.

D'excellents ouvriers seront toujours employés, tant pour l'ouvrage de forgeron nécessaire aux voitures, que pour le charronage.

Ils espèrent par l'attention qu'ils porteront à leurs affaires, continuer à recevoir une part du patronage public.

Bois de Charpente.

70,000 PIEDS DE BOIS DE CHARPENTE, à vendre par le soussigné. S'adresser au Moulin. CHARLES CLOSE.

St. Landry, 23 Avril 1853

AVIS.

LE soussigné venant d'être nommé Notaire Public pour la Paroisse St. Landry, sera heureux d'offrir ses services à ceux qui qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

JOHN F. SMITH.

Grand Coteau, 1er. Octobre 1853.

ENTERREMENTS.

LE soussigné fournira, dans le plus court délai, sur ordre: *Corbillards, Cercueils, Echarpes pour enterremens, &c.*

Tous les ordres pourront être laissés à son atelier, rue de l'Union près l'Eglise Catholique.

SILAS HARRIS.

Opélousas, 18 Décembre 1852.

HECTOR LAUNEY.

Peintre d'Enseigne et de Maison et Tapissier.

INFORME respectueusement, messieurs les habitans et le public en général, qu'il est prêt à entreprendre tous ouvrages concernant les différents branches du peintre en bâtimes et d'enseignes et du Tapissier, et ce, aux prix les plus modérés.

Sa résidence est à l'Hôtel Washington, dans le village de Washington.

Washington, 27 Août 1823.—1a.

LE COURRIER,

Publié le Samedi par

JOEL H. SANDOZ & ANDRE MEYNIER.

CONDITIONS:

Le prix de l'abonnement est de TROIS piastres par an, payable d'avance, ou QUATRE piastres payable à la fin de l'année.

Aucun abonnement ne sera reçu pour un temps moindre de douze mois.

Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les arrerages ne soient payés.

Les abonnés qui voudront arrêter leur abonnement devront en donner avis, *par écrit*, au moins un *mois* avant le terme de leur abonnement.

Les avis se paieront de la manière suivante, savoir:—Les avis qui n'excèderont pas un carré de l'espace de dix lignes, se paieront une piastre pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion suivante. Les avis plus longs suivront la même règle.

Tout avis, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, sera publié en français et en anglais, jusqu'à ce qu'il soit retiré, ou jusqu'à ce que les éditeur jugent à propos de le retirer.

Les avis ou communications annonçant un candidat se paieront dix piastres, et d'avance.

Les lettres ou communications adressées aux éditeurs devront être affranchies.